

Des aides agricoles pour la moule perlière

Dans le cadre de la nouvelle PAC, le PNR mobilise des aides agricoles en faveur de la moule perlière (les mesures agro-environnementales climatiques, cf article ci-dessus). Cette approche est innovante et fédératrice car l'agriculteur mesure directement l'effet de ses pratiques sur une espèce facile à observer et fortement indicatrice de l'état du milieu. Entretien par pâturage sans intrant, préservation des berges et respect des ripisylves* sont les principales mesures qui seront mises en œuvre par les exploitants agricoles sur les parcelles riveraines de la rivière Méouzette dès 2015 (Saint-Oradoux-de-Chirouze, Flayat, Saint-Merd-la-Breuille et Laroche-près-Feyt) et sur la Vienne en 2016 (Nedde et Rempnat), secteurs sur lesquels vivent plus de 10 000 moules perlières. Ces actions seront coordonnées par Limousin nature environnement, partenaire du projet agro-environnemental du Parc. Elles doivent permettre l'amélioration des pratiques en bord de cours d'eau en faveur de la moule perlière, mais aussi et surtout en faveur des milieux aquatiques dans leur ensemble !

* *végétation des rives*

Julie Collet, 05 55 96 97 04
j.collet@pnr-millevaches.fr

Cyril Laborde, 05 55 96 97 02
c.laborde@pnr-millevaches.fr